

DÉCISION N° 2026-D-117

Objet : Demande de subvention – Fiche-action A-3 du Contrat Haute-Savoie Nature « Etude pour la restauration de l'Arbon et de l'Arvillon – Travaux Arvillon – dans le cadre de l'image directrice sur la Bialle » 2025-2027

La Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2026-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu le programme du Contrat Haute-Savoie Nature « Milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve » 2025-2027, signé le 2 octobre 2025 et notamment la fiche action A-2 ;

Vu la délibération D2025-04-013 « Contrat Haute-Savoie Nature « Milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve » 2025-2027 – Approbation de la structure porteuse et demande de subvention », et notamment son article 5 autorisant la Présidente à solliciter les subventions ;

Considérant le descriptif de la fiche action A-3 permettant de bénéficier de subventions pour « Etude pour la restauration de l'Arbon et de l'Arvillon – Travaux Arvillon – dans le cadre de l'image directrice sur la Bialle » ;

Considérant l'avancement de la phase PRO ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette action inscrit dans le Contrat Haute-Savoie Nature « Milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve » ;

;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Intitulé	Année	Coût (HT ou TTC)	CD74		ETAT (PAPI)		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Montant	Tx	Montant
MOE + dossier réglementaire (Arbon, Arvillon)	2025-2026	160 000 € HT	30%	48 000 €	50%	80 000 €	20%	32 000 €
Travaux Arvillon	2027	485 000 € HT	30%	145 500 €	50%	242 500 €	20%	97 000 €
Total		645 000 € HT	30%	193 500	50%	322 500	20%	129 000

Article 2 : De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de Haute Savoie de 193 500 €HT soit 30% de 645 000 € ;

Article 3 : D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la comptable publique assignataire.
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie

Fait à Saint Pierre en Faucigny,
Le 14 septembre 2026

Aline WATT-CHEVALLIER,
Présidente du SM3A

Acte certifié exécutoire par la Présidente du SM3A
compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

La Présidente

